

Année scolaire 2009/2010

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS NATIONAL

4^e édition 2009/2010

Organisé par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité et de PRO BTP.

PARTICIPEZ AU CONCOURS CONJUGUEZ LES MÉTIERS DU BÂTIMENT AU FÉMININ !

On trouve dans l'artisanat et les petites entreprises du bâtiment une diversité de métiers qui demandent des compétences et offrent des opportunités professionnelles à part entière. L'évolution des techniques, l'adaptation des dispositifs de mécanisation et les besoins d'une main-d'œuvre qualifiée font que le secteur de la construction s'ouvre de plus en plus aux femmes. Pour la quatrième année consécutive, la CAPEB, organisation représentative de l'Artisanat du Bâtiment, organise un concours national à l'attention des élèves de troisième sur le thème de l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

1 PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE

1.1. L'artisanat du bâtiment, première entreprise de France !

L'artisanat du bâtiment, ce sont 356 000 petites entreprises installées sur l'ensemble du territoire. L'artisanat du bâtiment représente 98% des entreprises du secteur du bâtiment, 61% du chiffre d'affaires, 57% de la valeur ajoutée du bâtiment. Pas de crainte pour ces petites entreprises de voir un jour leurs activités délocalisées. La preuve est que depuis 2000, l'emploi s'est considérablement développé avec la création nette de près de 117 000 emplois et que le volume d'activité a très largement progressé avec une croissance de 9%.

L'artisanat du bâtiment compte 971 000 actifs (chefs d'entreprises, conjoints, salariés), soit 67% des actifs du bâtiment, travaillant dans des entreprises de moins de 20 salariés. Aujourd'hui, les femmes représentent 11% des effectifs salariés dans les entreprises de 1 à 19 salariés et 9% dans les entreprises de plus de 20 salariés. On note également que 7% des entreprises artisanales sont créées par des femmes et que 12% sont reprises par des femmes.

Travailler dans une petite entreprise, c'est faire le choix d'être dans une structure à dimension humaine qui permet un contact direct aussi bien avec son patron qu'avec la clientèle. L'artisanat du bâtiment forme 84% des apprentis. Pas étonnant quand on sait qu'il est plus facile d'apprendre un métier et d'acquérir des compétences dans une structure de petite taille avec un accompagnement personnalisé. Cette proximité caractérise les entreprises artisanales du bâtiment aussi bien dans leur organisation interne que dans le type de marchés qu'elles assurent.

1.2. L'artisanat du bâtiment, une diversité de métiers à découvrir

L'artisanat du bâtiment se caractérise par une diversité de métiers qui requièrent chacun des compétences et des qualifications propres. Il y a globalement trois grands secteurs d'activités (le clos et le couvert, les équipements et les finitions) qui eux-mêmes se déclinent en une diversité de métiers : maçon, charpentier, couvreur, tailleur de pierre, menuisier, serrurier/métallier, plombier-chauffagiste, électricien/électronicien, plâtrier/plaquiste, carreleur/mosaïste, peintre... Tous ces métiers allient tradition et modernité. Les artisans du bâtiment sont les porteurs des savoir-faire et des techniques de la construction.

Les questions liées au développement durable, mises en avant par le Grenelle de l'environnement, vont occuper une place de plus en plus importante et être à l'origine d'une demande croissante de travaux d'amélioration et de performance énergétique.

La diversité de l'artisanat du bâtiment se retrouve également dans plusieurs autres domaines : Concernant la clientèle, les entreprises artisanales du bâtiment réalisent 53% de leur activité avec les particuliers, 33% avec les entreprises privées et 14% avec le secteur public. De même, les entreprises réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires en entretien/amélioration et le reste en construction neuve.

1.3. De vrais métiers de proximité avec des perspectives professionnelles

L'artisanat du bâtiment offre des opportunités professionnelles immédiates mais aussi à long terme. Travailler dans une petite équipe permet de développer l'autonomie et le sens des responsabilités pour évoluer au sein de l'entreprise ou même de s'installer à son propre compte. Intégrer une entreprise artisanale du bâtiment demande des compétences et des qualifications qui peuvent être acquises dans le cadre de l'apprentissage ou d'un cycle en alternance (formation théorique et expérience en entreprise).

L'artisanat, première entreprise de France n'est pas qu'un simple effet de mode mais, au contraire, une opportunité durable de trouver un emploi et de devenir un jour chef de sa propre entreprise. D'ici 10 ans, 80 000 chefs d'entreprise devront être remplacés.

1.4. L'artisanat du bâtiment ouvre grand ses portes au public féminin

L'artisanat du bâtiment a développé ces dernières années des actions pour inciter les femmes à rejoindre les métiers de la construction. Les évolutions techniques, la mécanisation des tâches, l'adaptation des dispositifs de manutention, les besoins d'une main-d'œuvre qualifiée, le développement du tertiaire d'entreprise sont autant d'éléments qui font que l'artisanat du bâtiment donne aux jeunes filles et aux femmes de vraies opportunités professionnelles.

Rigueur, précision et technicité sont des qualités indispensables à l'exercice de certains métiers de l'artisanat du bâtiment. Ces qualités, que l'on trouve souvent chez les femmes, sont des atouts recherchés par les entreprises.

L'artisanat du bâtiment permet d'exercer son activité près de chez soi et offre souvent des possibilités de flexibilité et d'adaptation du temps de travail.

De plus en plus de jeunes filles s'intéressent à ces métiers ; en effet, l'effectif des jeunes filles inscrites dans les CFA pour une formation BTP a été multiplié par 4 en dix ans.

1.5. La CAPEB se mobilise pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du bâtiment

La CAPEB est l'organisation professionnelle représentative de l'artisanat du bâtiment. Sa vocation est de promouvoir, représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des 356 000 entreprises artisanales du bâtiment.

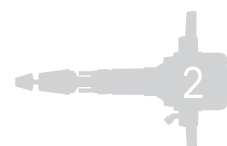
Le réseau de la CAPEB est composé de 103 CAPEB départementales en contact direct avec les entreprises adhérentes, de 21 Unions régionales et d'une Confédération nationale.

La CAPEB a signé en janvier 2007 deux accords-cadres avec le Ministère de l'Education nationale et le ministère délégué à la Cohésion sociale et la Parité. Ces accords-cadres prévoient, aussi bien au niveau national que local, de mener des actions pour rapprocher l'école de l'entreprise et pour encourager la mixité des emplois et des métiers dans le bâtiment.

Depuis plusieurs années, la CAPEB a engagé sur le terrain de nombreuses initiatives : sensibilisation et information sur le thème de l'accès des femmes aux métiers du bâtiment par la promotion d'exemples, mise en relation des demandeuses d'emploi et des entreprises, valorisation des métiers du bâtiment auprès des publics scolaires (Opération « artisans-messagers »).

En 2006, la CAPEB a lancé le premier concours national « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin ! » à l'attention des élèves de 3^{ème} dans le cadre de l'option « découverte professionnelle ».

L'intérêt suscité par cette nouvelle initiative et la volonté d'amplifier la démarche ont amené la CAPEB à reconduire ce concours pour la quatrième année consécutive.



2 UN CONCOURS NATIONAL SUR LE THÈME DE L'ACCÈS DES FEMMES AUX METIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

2.1. Deux opportunités en classe de 3^{ème} : la « découverte professionnelle » et la « séquence d'observation »

Il existe une volonté politique forte de rapprocher l'école et l'entreprise pour permettre aux jeunes de se familiariser avec un monde dans lequel ils évolueront à l'issue de leurs études.

- Depuis 2005, la nouvelle classe de troisième offre un enseignement de découverte professionnelle, sous forme d'une option facultative proposée aux élèves volontaires à raison de 3 heures par semaine, au même titre que des options comme le latin, le grec, une langue vivante étrangère ou régionale.

Consacrée aux métiers, à la diversité des parcours de formation et aux secteurs économiques, la DP3 contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens sur ces sujets et participe à l'éducation et à l'orientation. Les connaissances ainsi acquises leur permettront, le moment venu, d'opérer des choix plus éclairés dans la construction de leur parcours de formation.

C'est un champ ouvert à l'ensemble du monde du travail (entreprises, branches professionnelles, partenaires du monde économique, etc.), appelé à construire un partenariat avec les équipes en charge de cette option pour présenter aux élèves les métiers, professions, secteurs, formations, etc. Les enseignements et activités proposés aux élèves ayant choisi cette option doivent ainsi leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations et mettre en lumière les mutations qui les affectent.

Cet enseignement de la découverte professionnelle s'appuie sur des partenariats avec les établissements scolaires sous l'autorité des recteurs d'académie. L'artisanat est associé à cette démarche au travers de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) dont la CAPEB est membre.

- Il est à noter que, depuis la rentrée 2005, des séquences d'observation en milieu professionnel sont désormais obligatoires pour tous les élèves des classes de 3^{ème}. Elles ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en favorisant le contact direct avec le milieu professionnel. Leur durée est comprise entre 2 et 5 jours.

L'objectif de la découverte professionnelle et de la séquence d'observation est de permettre aux élèves en classe de 3^{ème} d'appréhender la réalité de l'univers des métiers.

2.2. Quatrième édition du concours de la CAPEB sur le thème de la mixité professionnelle dans l'artisanat du bâtiment

la CAPEB a souhaité, pour l'année scolaire 2009/2010, lancer la quatrième édition du concours national "conjuguez les métiers du bâtiment au féminin !".

La question de l'accès des publics féminins aux métiers du bâtiment doit être appréhendée de manière globale, notamment au regard de la découverte de métiers accessibles aux femmes, de l'emploi, du monde de l'entreprise et, de manière plus générale, de la place des femmes dans l'économie de notre pays.

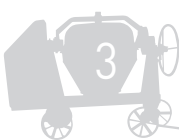
Le concours lancé par la CAPEB a pour objet de récompenser une étude, une enquête, un travail sur le thème de l'emploi des femmes dans les métiers du bâtiment.

Peuvent être présentés dans le cadre de ce concours national, les projets réalisés à partir de témoignages, d'enquêtes ou d'études auprès des différents acteurs concernés directement ou indirectement par les sujets de l'emploi et de l'égalité professionnelle : chefs d'entreprise du bâtiment, demandeuses d'emploi, publics scolaires, responsables politiques ou socioprofessionnels, monde de l'éducation.

Ces travaux devront prendre la forme d'une contribution écrite ou filmée : rapports, mémoires, bandes dessinées, clips... (La réalisation d'affiches, de slogans ou d'objets publicitaires n'est pas éligible).

2.3. Qui peut participer au concours "Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin !" et comment vous lancer dans l'aventure ?

Ce concours s'adresse aux élèves de troisième dans le cadre de la découverte professionnelle et de la séquence d'observation.



Attention, il est obligatoire que le dossier présenté soit réalisé par un groupe mixte d'élèves. En d'autres termes, le travail ne doit pas être réalisé par un groupe du même sexe mais au contraire par un groupe de fille(s) et de garçon(s).

Les trois précédentes éditions du concours ont mis en évidence la diversité des sujets traités par les élèves dans le cadre de ce concours : témoignages filmés (jeunes femmes travaillant dans l'artisanat du bâtiment, chefs d'entreprise ayant recruté des femmes), enquêtes auprès d'un panel d'entreprises, réalisation de journaux, d'études, ou création de site internet sur la thématique de l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

L'expérience montre que les projets les plus intéressants sont souvent ceux qui ont donné lieu à des rencontres et des échanges entre les jeunes et les entreprises artisanales. Les projets présentés dans le cadre de ce concours peuvent faire l'objet, au niveau local, d'un partenariat avec d'autres acteurs concernés par les questions de l'emploi, l'égalité professionnelle, la formation : délégation aux droits des femmes et à l'égalité, collectivités locales, entreprises, caisses sociales, organismes financiers...

Si vous souhaitez participer à ce concours, vous pouvez vous rapprocher du secrétaire général de la CAPEB de votre département dont vous trouverez les coordonnées sur le site internet www.capeb.fr

Prenez contact dès maintenant avec les responsables locaux de votre CAPEB (élus professionnels ou collaborateurs) qui pourront vous aider dans votre projet : informations sur la situation de l'artisanat du bâtiment dans votre département, présentation des différents métiers, rencontre avec des femmes travaillant dans le secteur de la construction, avec des entreprises ayant du personnel féminin... Les élèves qui auront fait part à leur CAPEB départementale de leur décision de participer au concours se verront remettre un cadeau.

2.4. Appréciation des dossiers reçus et dotation du concours

Le jury national du concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin ! » est composé d'administrateurs de la CAPEB, de représentants du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité, du Ministère de l'Education nationale et de PRO BTP.

Le jury examinera les dossiers, transmis par l'intermédiaire des CAPEB départementales, à la lumière des éléments suivants :

- pertinence : intérêt porté au secteur du bâtiment, intérêt pour les jeunes , intérêt de la réponse par rapport au sujet
- originalité/créativité : méthode et moyens utilisés
- contenu : constats faits, propositions formulées, résultats obtenus
- forme : présentation, mise en page

Le premier prix du concours est un week-end tous frais payés pour les lauréats, encadrés par un ou plusieurs accompagnateurs dans un village BTP VACANCES géré par PRO BTP dans le courant du mois de juin 2010. Le deuxième prix du concours est une entrée dans un parc d'attraction local ou une journée sportive (karting, accro branche...) par participant. Le troisième prix du concours est un baladeur MP3 par participant.

2.5. Calendrier du concours

Il est demandé aux élèves de 3^{ème} qui participeront au concours de transmettre leurs projets à la CAPEB de leur département, à l'attention du secrétaire général, au plus tard pour le vendredi 2 avril 2010. Les coordonnées des CAPEB départementales sont consultables sur le site internet www.capeb.fr

Il reviendra ensuite aux CAPEB départementales de transmettre les projets reçus à la Confédération au plus tard pour le vendredi 9 avril 2010.

Ces projets, transmis à la Confédération, seront examinés le mardi 4 mai 2010 par un jury national qui désignera le lauréat du concours.

Que les meilleurs gagnent !

